



Le projet « Every Teacher » appuie les personnes LGBTQ et l'inclusion

Le 15 janvier 2016, le rapport final du projet « Every Teacher » a été lancé dans la salle Convocation Hall de l'Université de Winnipeg. Ce rapport sur l'éducation inclusive des personnes LGBTQ dans les écoles canadiennes de la maternelle à la 12e année est le produit d'un projet de recherche exhaustif appuyé par la Manitoba Teachers' Society et par chaque organisation nationale,

provinciale et territoriale d'enseignants dans les systèmes d'écoles recevant des fonds publics au Canada. Une équipe de chercheurs, y compris M. Donn Short, qui est membre du conseil d'administration de la Commission, a communiqué avec environ 3 400 participants, ce qui fait que cette étude est la plus importante dans son genre jamais réalisée dans le monde à ce jour.

Ce qui ressort de ce rapport, c'est que la vaste majorité des enseignants approuvent l'éducation inclusive des personnes LGBTQ et que même si les enseignants dans des écoles catholiques approuvent à peine moins cette éducation inclusive, ils sont beaucoup moins susceptibles de la mettre en pratique. Le manque de leadership et de ressources a été nommé parmi les principales raisons pour lesquelles on n'enseigne pas de manière inclusive des personnes LGBTQ. Ce qui ressort aussi, c'est qu'alors que la quasi-totalité des enseignants ont indiqué que leur école était sûre, beaucoup moins ont indiqué que leur école était sûre pour les élèves LGB et transgenres.

Des représentants du Conseil des commissaires et du personnel de la Commission des droits de la personne étaient fiers de célébrer avec la communauté la publication de cette précieuse recherche, et essaieront de trouver des moyens de continuer d'appuyer l'éducation LGBTQ en tant que moyen de promotion des droits de la personne de tous les élèves des écoles du Manitoba.

Vous n'avez pas encore eu le temps de lire le rapport complet? Vous pouvez le trouver à :

<http://egale.ca/wp-content/uploads/2016/01/Every-Teacher-Project-Final-Report-WEB.pdf>



Photo soumise par la Manitoba Teachers' Society Mme Catherine Taylor et son équipe de recherche, y compris M. Donn Short (troisième en partant de la droite à l'arrière-plan), qui est membre du conseil d'administration de la Commission, célèbrent le lancement du rapport final du projet « Every Teacher ».

Les droits en question

Par Isha Khan – directrice générale par intérim et conseillère juridique

La nouvelle année apporte toujours son lot de renouvellement d'engagements et d'occasion de changement. Après la publication des Appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation et la récente attention portée à la discrimination fondée sur la race, la Commission des droits de la personne du Manitoba a travaillé fort pour élaborer un projet cible pluriannuel ayant pour objectif de relever les obstacles systémiques dans le processus de plainte et de trouver des moyens d'améliorer nos programmes éducatifs.

La première étape du projet comprendra la consultation de collectivités autochtones au Manitoba. Des efforts sont déjà en cours afin de créer un conseil consultatif, qui comprendra des Aînés, afin de s'assurer que notre approche des consultations publiques est réfléchie mais qu'elle se concentre aussi sur des résultats concrets liés au processus de plainte et aux programmes éducatifs. Grâce aux conseils et à l'expertise des membres du conseil consultatif, la Commission des droits de la personne du Manitoba prévoit de commencer ses conversations avec les collectivités autochtones plus tard au printemps.

Plus récemment, on a envoyé ce mois-ci un questionnaire électronique à près de 500 personnes dont nous avons l'adresse électronique dans nos dossiers et qui ont pris part à diverses étapes du processus de plainte. Un grand merci à toutes les personnes qui ont déjà rempli le questionnaire. Cela donnera à la Commission de précieux renseignements qui nous aideront à évaluer les processus et à faire face aux barrières systémiques liées à la race, au handicap ou à d'autres caractéristiques.

Nous allons analyser les résultats du questionnaire électronique en février et nous allons continuer de faire autant que possible le suivi du projet cible en même temps.

Le prochain numéro de Connexions sera publié en avril, après les élections provinciales.



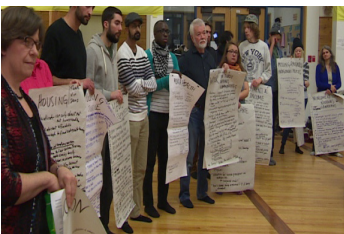
La AYO organise le premier des 13 feux

On parle de plus en plus des droits de la personne au Manitoba, qu'on appelle ça conversations 13 feux, Manitoba pour les droits de la personne ou sommet sur l'inclusion. Les Winnipegois sont de plus en plus sensibilisés aux droits de la personne partout en ville.

Organisé par la Aboriginal Youth Organization (AYO), ce rassemblement a accueilli un grand nombre de personnes représentatives de notre collectivité. L'audience était très diverse, relativement à l'âge, à la race, au sexe, à l'orientation sexuelle, aux croyances religieuses, à l'ethnicité, à la classe sociale, etc., et chaque personne a reçu le respect inhérent aux droits de la personne, afin d'exprimer ses préoccupations.

La AYO a organisé son premier sommet le 17 septembre 2015, avec comme objectif d'entendre un groupe diversifié de voix parler d'inclusion raciale et d'encourager la participation de toutes les personnes présentes – y compris les communautés des Premières Nations, chinoise, musulmane, caucasienne, philippine et métisse. Chaque enjeu soulevé par ce groupe a été nommé « un feu », d'où les 13 feux. Chaque feu sera un sujet de conversation à chaque rassemblement tout au long de l'année.

L'agente de sensibilisation de la Commission des droits de la personne du Manitoba a assisté à la première des 13 conversations du feu qui s'est tenue le 13 décembre 2015 à la Thunder Bird House. Le grand groupe a été divisé en groupes plus petits, et chacun de ces groupes s'est attaqué à un sujet différent – des droits de la personne pour les enfants aux questions environnementales. Ces groupes ont ensuite fait un rapport pendant la séance plénière. La présentation officielle a été suivie par de la nourriture et du réseautage. Le prochain feu est prévu pour le 23 janvier 2016.



Des membres de la collectivité participent au premier des 13 feux de la AYO.

York University : un diagnostic de santé mentale n'est pas requis pour des mesures d'adaptation

La Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) a récemment annoncé qu'elle a travaillé avec une plaignante, Mme Navi Dhanota, représentée par l'ARCH Disability Law Centre et la York University, à l'élaboration de nouvelles lignes directrices en matière de documentation pour accéder aux mesures d'adaptation universitaires. La modification des lignes directrices signifie que les étudiants ne seront plus obligés de divulguer leur diagnostic du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM) pour s'inscrire en vue de bénéficier de mesures d'adaptation et de soutien en cas de troubles mentaux.

Mme Navi Dhanota est étudiante en doctorat d'études critiques sur la situation des personnes handicapées à la York University. Au début, quand Mme Dhanota fréquentait une autre université ontarienne, elle a dû présenter un diagnostic du DSM pour bénéficier de mesures d'adaptation universitaires. Quand elle s'est ensuite inscrite à la York University, on lui a de nouveau demandé de produire un diagnostic du DSM pour obtenir des mesures d'adaptation. La question des mesures d'adaptation est importante pour Mme Dhanota, et elle veut s'assurer qu'elle et les autres étudiants ne soient pas contraints par l'université de divulguer leur diagnostic du DSM. C'est pourquoi elle a introduit une requête auprès du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario.

Durant la même période, le rapport financé par la Province de chercheurs de l'Université Queen's et du Collège Saint-Laurent, intitulé Documentation Standards and Guidelines for Post-Secondary Students with Mental Health Disabilities (Academic Accommodations Project) (normes et lignes directrices en matière de documentation concernant les étudiants de niveau postsecondaire ayant des troubles mentaux [projet de mesures d'adaptation universitaires]), a également été publié. La CODP est intervenue dans le cadre de l'action de Mme Dhanota en s'appuyant sur sa propre Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur les troubles mentaux et les dépendances.

Mme Dhanota, l'ARCH Disability Law Centre, la York University et la CODP ont œuvré de concert à l'élaboration de lignes directrices révisées. Les révisions éliminent les obstacles auxquels les étudiants ayant des troubles mentaux risquent d'être confrontés, tout en veillant à ce que l'université continue de recevoir la documentation médicale appropriée pour l'aider à déterminer les mesures d'adaptation universitaires (<http://mhds.info.yorku.ca/registration/>).

En vertu du Code des droits de la personne au Manitoba, tous les établissements d'enseignement sont obligés de fournir des mesures d'adaptation aux étudiants ayant des besoins liés à une caractéristique protégée, y compris le handicap, tant que cela ne constitue pas une contrainte excessive pour l'établissement. Les étudiants qui demandent des mesures d'adaptation doivent être prêts à fournir des documents appuyant le fait qu'ils ont des besoins liés à un handicap. La Commission des droits de la personne du Manitoba encourage les écoles, les employeurs et les fournisseurs de services à éviter de demander un diagnostic médical mais plutôt à se concentrer sur les effets du handicap et les besoins que la personne requiert.

Pour répondre à la demande, la Commission des droits de la personne du Manitoba retourne à Thompson afin de proposer une formation d'une journée complète – Reasonable Accommodation in the Workplace (Mesures d'accommodement raisonnable en milieu de travail) – le mardi 9 février 2016. Pour vous inscrire et pour obtenir tous les détails, veuillez envoyer un courriel à hrc@gov.mb.ca ou composer le 204 726-6262.